

L'an deux mille onze, le 15 juillet, à 21 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril Cotonat, Maire.  
Présents : Mesdames Sylvie Nabos, Eliane Duffau et Valérie Domerc, Messieurs J.Luc Bonnemaïson, Luc Cazeneuve, Cyril Cotonat, J.Michel Esquerra, Franck Lille, Jacky Lavilanie et Georges Torrent  
Absents : Philippe Quaglini  
Mme Sylvie Nabos a été élue secrétaire de séance

### **1° / Carte communale**

La D.D.T et le Conseil général ont retourné le document avec quelques annotations. Le bureau d'études proposera à nouveau une carte en fonction des remarques établies.

### **2° / Projet « cœur de village »**

Lors de la réunion du 27 juin dernier avec le SIVOM et les protagonistes, Mr LUCANTIS a remis les esquisses relatives au lotissement et à la traversée du village, ainsi que les estimatifs des travaux, à savoir :

- 414 460,25 pour l'aménagement du lotissement
- 212 106,26 pour la traversée du village

Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir sur l'ensemble du projet sachant que depuis la mi-juin nous avons appris la fermeture de l'école dès la rentrée prochaine. Cet élément nouveau vient perturber notre projet dont le but était principalement d'y d'amener des familles avec enfants pour sauver notre école !

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aucune urgence, une réunion est programmée le 2 août à 21h00 avec Mr LUCANTIS pour en débattre.

### **3° / Réforme territoriale**

Suite à la réunion du 3 juin, Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération relative à l'avis favorable pour l'arrivée de 6 communes dans l'intercommunalité et un avis défavorable pour la dissolution du SIVOM Miélan-Marcillac.

### **4° / Présentation conservation et surveillance des chemins ruraux**

Suite à un courrier de la Préfecture relatif aux chemins ruraux et à leurs affectations, il a été décidé de faire un état des lieux de tous les chemins.

### **5° / Redéfinition des limites d'agglomération**

Proposition d'implantation de panneaux aux limites d'agglomération, à savoir : chemin d'Espalanque, chemin de Larroque et chemin de Boutigue (après les maisons Langlade, Despouy, Dieuzeide, Robert).  
Refus suite au vote = 4 voix contre, 3 voix d'abstention, 3 voix pour.

### **6° / Projet photovoltaïque**

Avancement des travaux :

- Dépose de la laine de verre et évacuation
- Installation câble
- Installation matériel nécessaire par EDRF dans les coffrets pour le raccordement
- Reste à réaliser : l'isolant à souffler (ouate de cellulose), l'installation des modules et prévoir le traitement de la charpente (en attente de devis)
- Réception de la notification de la DGAD pour un montant de 3 500 €.

### **7° / Dossier église Saint Laurent**

Les travaux de la 21<sup>ème</sup> tranche touchent à leurs fins, le parvis est terminé, la porte a été posée et les planchers des 3 étages ont été refaits, l'accès pour les personnes à mobilité réduite a été créé côté ouest. Il reste la partie électronique à terminer.

### **8° / Site internet de la commune**

Le site internet a été mis à jour et la secrétaire de mairie est chargée d'effectuer les futures mises à jour du site.

### **9° / Futures illustrations du bulletin municipal**

Monsieur le Maire propose un concours de dessins aux enfants et adolescents de la commune avec 4 thèmes au choix : église, le lavoir, la fête et les métiers d'autrefois sachant que 3 dessins seront retenus pour les prochaines illustrations des bulletins municipaux.

Le conseil accepte cette proposition qui sera diffusée par le biais d'un futur bulletin d'information.

### **9° / Point chantiers été jeunes**

Les chantiers ont débuté lundi 11 juillet avec 2 jeunes (Lémaine Bonnemaïson et Théo Theye), avec des travaux de peinture (portes du foyer rural + fenêtres cantine). Melles Laura Popovici et Léa Le noir vont rejoindre l'équipe pour continuer les peintures et le nettoyage des chaises de la salle des fêtes.

### **9° / Questions diverses**

- Il est demandé de proposer 3 personnes en tant que délégués de l'administration pour les révisions des listes électorales
- Ecole :
  - suite à la fermeture, Monsieur le Maire a envoyé un courrier au Préfet, au Président des Maires de France et au Président de la République
  - La subvention attribuée à l'école qui transite par l'association les Arts Maniacs ne sera par reversée à l'école cette année compte tenu de sa fermeture mais ce montant de 380 € sera déduit de la subvention 2012.
- Législation funéraire : un audit gratuit a été proposé (date à confirmer)
- Lavoir Sait Laurent : une corvée durant l'été, date à confirmer avec PERES qui accepte de mener les travaux de restauration de la charpente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Ont signé le registre tous les membres présents.